

Charte d'engagement pour la période 2005-2010

préambule

Contexte international, national et local

L'accroissement de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère provoque un dérèglement du climat. La communauté internationale s'est engagée, en 1992 dans la convention de Rio, puis plus concrètement en 1997 par le protocole de Kyoto, à diminuer globalement les émissions de gaz à effet de serre émis sur la planète. Le protocole de Kyoto comprend des engagements chiffrés des pays industriels en matière de réduction de gaz à effet de serre. La France et toute la Communauté Européenne se sont fortement impliquées pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto avec un objectif pour la France de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990 d'ici 2010.

L'objectif du Plan Climat 2004 du gouvernement est de respecter à l'horizon 2010 cet engagement. L'ambition de ce plan d'actions est de susciter l'adhésion de l'ensemble de la société à une stratégie globale, les actions concrètes étant ensuite mises en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés (individus, associations, collectivités territoriales, entreprises etc.). Ainsi, il encourage les collectivités territoriales à mettre en place des « Plans Climat Territoriaux » permettant la mise en œuvre d'actions concrètes le plus rapidement possible.

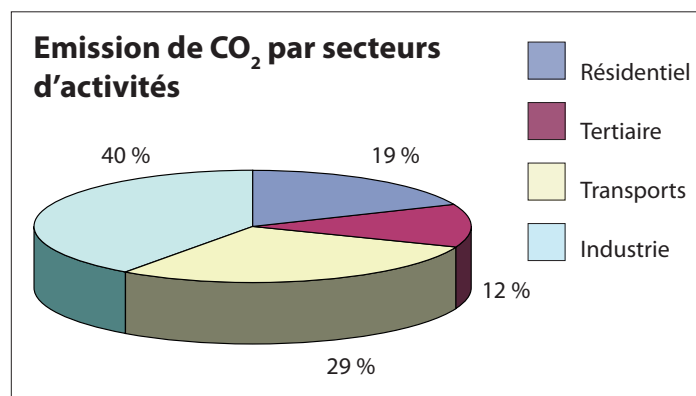
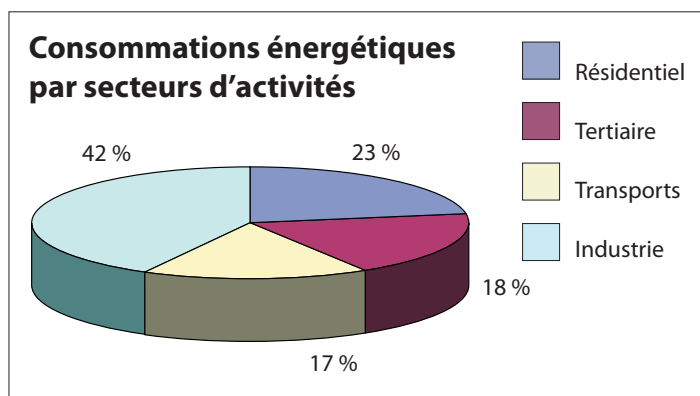
La Région Rhône-Alpes s'engage elle aussi dans une politique volontariste de l'énergie comportant deux axes principaux, la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables.

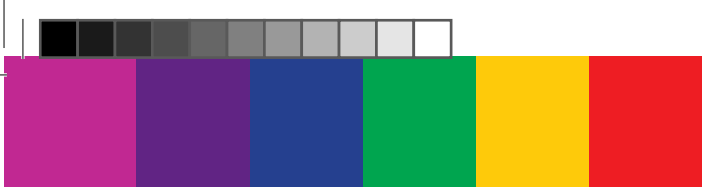
Enfin, le Conseil Général de l'Isère a initié récemment un « Plan Energie Départemental » visant à diminuer les consommations énergétiques, à développer les énergies renouvelables et à lutter contre le changement climatique, pour faire de l'Isère un département pilote.

Le bilan énergétique d'agglomération

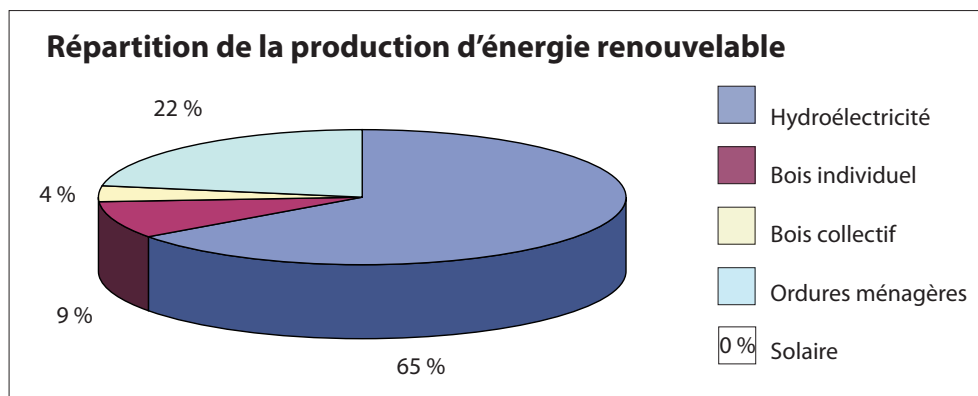
Sur la période 2001-2002, l'agglomération grenobloise a réalisé un bilan énergétique, point de départ indispensable pour mettre en place une politique locale pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Ce bilan, réalisé par EXPLICIT et coordonné par l'ALE, montre qu'en 1999, les consommations d'énergie de l'agglomération grenobloise ont atteint 1 343 ktep et les émissions de CO₂ 2 537 milliers de tonnes. Ces résultats se répartissent de la manière suivante par secteur d'activités :



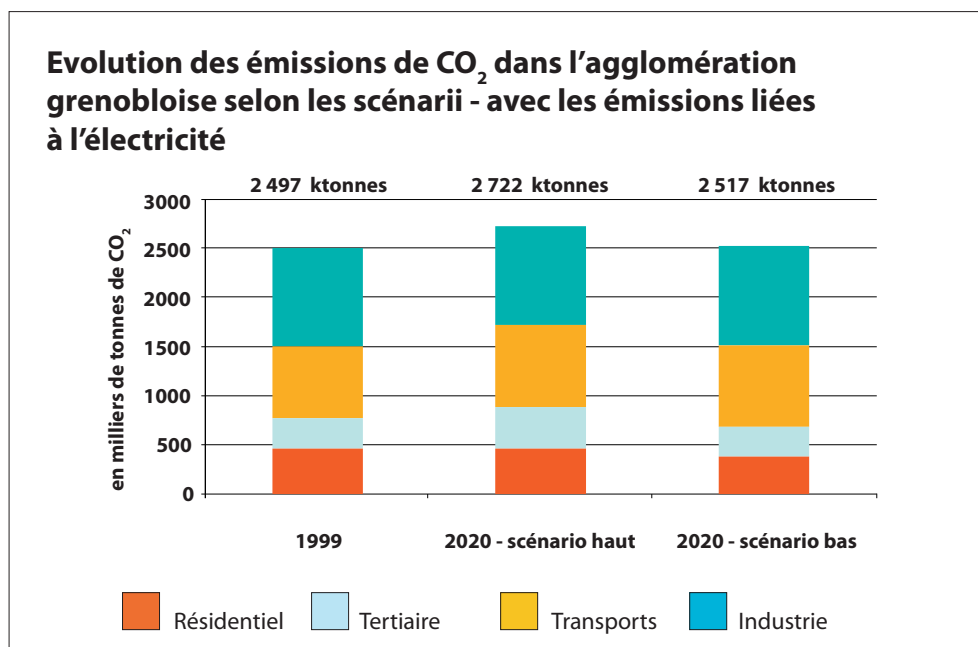


Par ailleurs, la production d'énergie renouvelable représente 107 ktep soit un peu moins de 8 % des consommations et se répartit de la manière suivante :



Le bilan énergétique d'agglomération présente deux scénarii d'évolution des consommations d'énergie à l'horizon 2020 :

- Un scénario « haut » : scénario de référence présentant les évolutions tendancielle sans politique de maîtrise de l'énergie,
- Un scénario « bas » : scénario visant à respecter le protocole de Kyoto par la mise en place d'actions concrètes d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



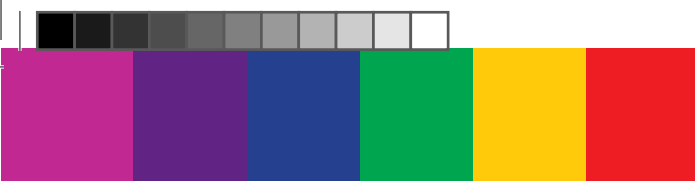
	Scénario « Haut »	Scénario « Bas »
Evolution des consommations d'énergie (1999-2020)	+ 18,4 %	+ 5,4 %
Evolution des émissions de CO ₂ (1999-2020)	+ 9 % à + 13 %	stabilité

Dans le scénario « bas », les émissions de CO₂ tous secteurs confondus, à l'horizon 2020, restent à leur niveau de 1999. Les émissions de chacun des secteurs sont supposées évoluer entre 1999 et 2020 de différentes manières pour atteindre la stabilité générale :

- **Transport : + 14,5%**
- **Résidentiel : - 18 à - 22%**
- **Tertiaire : stabilité**

Les consommations et émissions du secteur industriel n'ont pas été étudiées en raison de la difficulté d'appréhender l'évolution de ce secteur.





Les objectifs généraux du plan climat local

Au vu des engagements internationaux de la France, des politiques régionales et départementales en cours d'élaboration, des résultats du bilan énergétique d'agglomération et de l'engagement de nombreux acteurs et notamment de la Communauté d'agglomération dans des actions de maîtrise des consommations et de développement des énergies renouvelables, le Plan Climat Local (PCL) se fixe les objectifs suivants, à horizon 2010, en partant du niveau de référence de 1999, évalué dans le bilan énergétique d'agglomération :

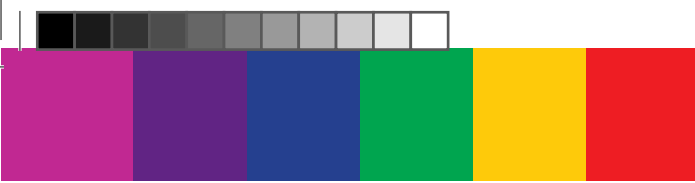
- Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à la lutte contre le changement climatique,
- Stabiliser les consommations énergétiques d'électricité et de ressources fossiles pour économiser les ressources énergétiques non renouvelables (pétrole, gaz, uranium) et éviter le développement de nouvelles infrastructures pour la production et le transport d'électricité.
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'agglomération pour atteindre 21 % :
 - en développant la production d'énergie renouvelable produite sur le territoire (elle représente aujourd'hui moins de 8 % des consommations) ;
 - en encourageant l'achat « d'électricité verte » dans les prochains contrats d'approvisionnement énergétique.

Ces trois objectifs principaux sont cohérents avec :

- **le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**, en cours d'élaboration par l'État, dont l'objectif est de maintenir les concentrations de polluants dans l'atmosphère en dessous des valeurs réglementaires ;
- **Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**, adopté par le SMTC en 2000, dont les objectifs en matière de qualité de l'air et de lutte contre les changements climatiques sont :
 - une diminution de 50 % des émissions de poussière inhalables, de monoxyde de carbone, de composés organiques volatiles (COV) et d'oxydes d'azote (NOx),
 - une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2010,
 - une réduction de la consommation d'énergie non renouvelable de 10 %.

Pour atteindre ces objectifs généraux, le Plan Climat devra permettre de :

- **Accroître la prise de conscience des acteurs locaux afin qu'ils s'engagent à mettre en œuvre des moyens de lutte contre le changement climatique et ses conséquences**
- **Mettre en cohérence les différentes actions menées sur le territoire en faveur du développement durable**



Les engagements des acteurs du territoire

La Métro, le SMTC, le Conseil Général de l'Isère, les communes de l'agglomération grenobloise, les fournisseurs d'énergie opérant sur le territoire ainsi que l'ensemble des acteurs décidés à agir pour éviter l'épuisement des énergies fossiles et limiter le changement climatique s'engagent à :

- Contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat Local de l'agglomération grenobloise en mettant en œuvre, sur le territoire de l'agglomération, des actions de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables détaillées dans leur programme d'actions qui sera annexé à cette charte d'engagement.
- Utiliser leurs propres moyens de communication pour contribuer à la sensibilisation des habitants à la problématique du changement climatique et aux économies d'énergie,
- Evaluer l'impact des actions mises en œuvre en terme de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre, et rendre cette évaluation publique.
- Participer au comité de pilotage du Plan Climat Local regroupant l'ensemble des signataires et chargé du bilan annuel des actions engagées.

L'engagement des acteurs institutionnels

L'ADEME et la Région Rhône-Alpes s'engagent à soutenir le Plan Climat Local de l'Agglomération grenobloise en :

- participant financièrement au Plan d'Actions Transversal selon un programme de travail défini chaque année et soumis à leur approbation ;
- participant au comité de pilotage du Plan Climat Local ;
- en apportant leur expertise pour évaluer les impacts du Plan Climat Local sur l'évolution des consommations énergétiques et sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire.



Plan d'actions transversal

En plus du programme d'actions propre à chaque signataire, le Plan Climat Local (PCL) comprendra chaque année un programme d'actions transversal permettant de contribuer aux objectifs généraux de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de CO₂ sur l'agglomération. Ces actions multi-partenariales auront pour but de créer une dynamique de territoire autour de la démarche de PCL. Elles sont le fruit d'une concertation d'acteurs locaux organisée au cours des années 2003 et 2004. Cinq groupes de travail thématiques (logement, tertiaire, transport, enseignement, patrimoine communal) pilotés par l'ALE ont contribué à l'identification d'une trentaine de mesures à mettre en œuvre. Pour l'année 2005, la priorité sera donnée à des actions de sensibilisation et de formation, nécessaires pour engager le processus et obtenir progressivement l'adhésion d'un plus grand nombre d'acteurs. Le secteur de l'habitat sera principalement ciblé pour cette première phase avec des actions de sensibilisation du grand public et de formation des professionnels du secteur de la construction-rénovation. On sait pouvoir diminuer les consommations énergétiques de ce secteur en agissant sur les comportements, les choix d'équipement des ménages et également en améliorant les performances énergétiques des logements neufs comme anciens. Les financeurs mobilisés sur ce programme pour 2005 sont : l'ADEME, la Région Rhône-Alpes, le SMTC, la Compagnie de Chauffage, EDF, Gaz de France et GEG.

Actions de communication « Plan climat local »

Cibles/destinataires

Le « grand public », les habitants de l'agglomération

Description du projet

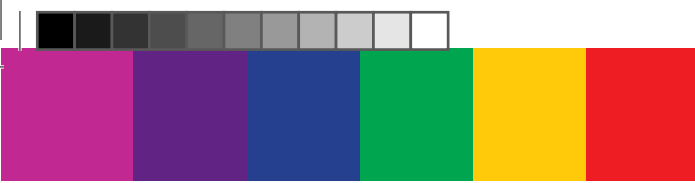
Différentes actions de communication peuvent être mises en place de manière à créer une dynamique d'agglomération autour de la démarche du Plan Climat Local :

- ▶ Créer une identité visuelle permettant d'identifier clairement les actions du Plan Climat Local sur des affiches, flans de bus, plaquettes d'informations...
- ▶ Communiquer à travers la presse locale, les journaux des collectivités
- ▶ Communiquer à travers les radios locales
- ▶ Organiser des conférences pour expliquer la démarche du Plan Climat Local, puis rendre compte des actions mises en œuvre

Impacts attendus / évaluation

La sensibilisation du grand public à la démarche de Plan Climat Local a pour but de susciter l'intérêt de tous, d'accroître la prise de conscience de manière à ce que les citoyens de l'agglomération se sentent concernés et s'engagent personnellement à lutter contre le changement climatique.

- ▶ les cibles atteintes : nombre d'articles, de conférences, d'émissions.



Personnes ressources pressenties

Animateur du projet

La Métro, Agence Locale de l'Énergie

Acteurs impliqués

Les Médias locaux, les services communication des collectivités ...

Budget

Coût estimé pour les actions suivantes : 16 000 €

- ▶ Conception d'une identité graphique utilisable par l'ensemble des partenaires
- ▶ Réalisation et impression de supports de communication : dépliant de présentation du PCL, deux lettres d'information des signataires
- ▶ Organisation de conférences (location de salle, coût intervenant...) : conférence de presse, « jeudi du projet d'agglomération »...
- ▶ Animation lors d'événements : salon de l'immobilier, foire d'automne...

L'exposition « la maison économe »

Cibles / destinataires

Les ménages de l'agglomération, et tous les organismes engagés dans le Plan Climat Local

Description du projet

Reproduire grandeur nature, certaines pièces d'un logement (salon, cuisine, salle de bain, garage) dans le but de sensibiliser les visiteurs à la maîtrise de l'énergie, à l'influence des comportements et des choix d'équipement sur la facture énergétique. Il s'agit d'acquérir l'exposition de base (salon, cuisine, salle de bain) puis de concevoir et réaliser un module supplémentaire abordant la problématique des déplacements. Cette exposition sera mise à disposition des signataires du Plan Climat Local. L'animation sur le lieu d'exposition pourrait être assurée par un conseiller de l'Espace Info Energie ou un animateur formé par l'ALE.

Impacts attendus / évaluation

- ▶ les cibles atteintes : nombre de visiteurs et de jours de présence de l'exposition, nombre de lieux utilisés.

Personnes ressources pressenties

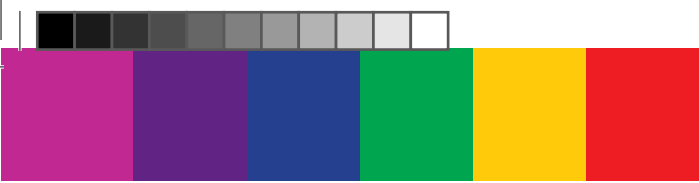
Animateur du projet

La Métro, Agence Locale de l'Énergie

Budget

- ▶ Acquisition de l'exposition (en partenariat avec le Grand Lyon) :
 - ▶ Modules de base (3 pièces) : 15 000 €
 - ▶ Module supplémentaire (les déplacements) : 5 000 €
- ▶ Conception de supports de communication (document de présentation de l'exposition, livret pour les scolaires, fiches pour le Grand Public) : 4000 €





Campagne éclairage performant

Cibles / destinataires

Les ménages de l'agglomération.

Description du projet

Après les appareils de froid, l'éclairage est le second poste de consommation électrique pour les ménages : il peut donc représenter un gisement important d'économie d'énergie.

Les lampes basse consommation (LBC) ont une durée de vie 8 à 10 fois supérieure aux ampoules classiques, pour une consommation 4 à 5 fois inférieure.

En partenariat avec un fournisseur de Lampes Basse Consommation (respectant un cahier des charges précis) et des acteurs de la grande distribution présents sur l'agglomération, une campagne de promotion de Lampes Basse Consommation sera organisée (par exemple une vente à prix réduit pendant un mois). Pour être efficace, cette campagne nécessite de mobiliser un certain nombre de moyens : conception de supports pour la communication et la commercialisation, information des médias, formation des vendeurs, animation sur les lieux de vente...

Le but étant de diminuer les consommations d'électricité liées à l'éclairage domestique, l'évaluation représentera un volet important de cette campagne.

Impacts attendus / évaluation

Sensibilisation des particuliers aux avantages des lampes basses consommation, augmentation du nombre de ménages équipés.

- les cibles atteintes : nombre d'ampoules vendues et % d'augmentation par rapport aux ventes habituelles, nombre de vendeurs sensibilisés,
- les économies d'énergie réalisées et réductions d'émissions de GES induites : en fonction du résultat des ventes, un nombre de kWh économisés pourra être évalué.

Personnes ressources pressenties

Animateur du projet

La Métro, Agence Locale de l'Énergie, consultant externe

Acteurs impliqués

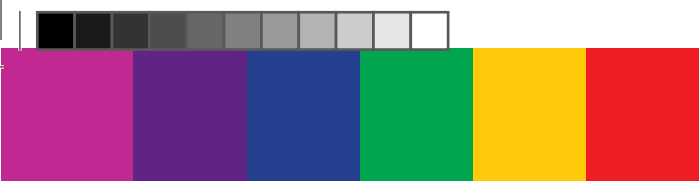
Radios locales, presse locale, banques, associations de locataires, fabricants, grandes surfaces spécialisées, grandes surfaces alimentaires, Ageden...

Budget

Coût estimé : 60 000 €

- Conception d'un package de commercialisation et des supports de communication : affichage, insert dans journaux, flans de bus, document de présentation de la LBC, spot radio, panneaux de promotion...
- Organisation de la promotion de la campagne : mailings, relance téléphonique, dossier de presse...
- Mise en place de la campagne de promotion : les animations feront partie du programme d'actions « Espace Information Énergie » de l'ALE, formation des vendeurs à l'étiquette énergie...
- Coordination, évaluation : contacts, réunions de travail, mise en place d'indicateurs...





Architecture bioclimatique

Sensibilisation du Grand Public

Formation des professionnels du secteur construction, rénovation

Cibles/destinataires

Architectes, constructeurs, bureaux d'études, artisans du bâtiment, grand public...

Description du projet

- ▶ Réaliser, avec des professionnels, un guide grand public de l'architecture bioclimatique adapté à l'agglomération grenobloise (matériaux locaux, conditions climatiques locales...), dans le but d'augmenter la demande en logements performants.
- ▶ Mettre en place un cycle de formations techniques des professionnels : confort d'été, rénovation de l'habitat, qui se poursuivra en 2006 sur d'autres thématiques.
- ▶ Sensibiliser les futurs professionnels : école d'architecture, lycées techniques, écoles d'ingénieurs...

Impacts attendus / évaluation

Sensibiliser le grand public afin de développer une demande en logements performants sur l'agglomération, et former les acteurs du secteur du bâtiment afin de répondre à cette demande.

- ▶ les cibles atteintes : nombre de professionnels formés, de guides distribués...

Personnes ressources pressenties

Animateurs du projet

La Métro, Agence Locale de l'Energie, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

Acteurs impliqués

CAUE, Ageden, Créabois, bureaux d'études techniques (H3C énergies), CAPEB, Ordre des architectes, Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles, Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs, collectivités...

Budget et moyens

Coût estimé : 20 000 €

- ▶ Conception et impression de supports de communication : guide de l'architecture bioclimatique, invitations, documents de synthèse des formations...
- ▶ Organisation d'une conférence de lancement du guide de l'architecture bioclimatique
- ▶ Organisation et mise en place des formations : contacts, réunions de travail, coût des intervenants, location de salle, repas...
- ▶ Suivi et évaluation





Plans d'actions de la Métro et de ses partenaires

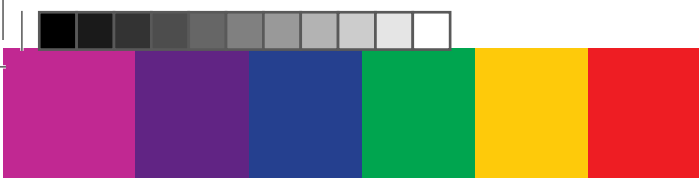
*L'ensemble des actions présentées ici
devra être financé sur les budgets des différentes compétences de la Métro.
Seul le plan d'actions transversal fait l'objet
d'un financement spécifique.*

La Métro moteur d'une politique énergétique d'agglomération :

- Mise en place d'un groupement de commande avec les communes volontaires de l'agglomération : le cahier des charges pour la fourniture d'énergie exigera que 20 % de l'énergie fournie soit d'origine renouvelable et inclura un volet "maîtrise de la demande en énergie".
- Pilotage du Plan Climat Local : En assurant la maîtrise d'ouvrage du Plan Climat, la Métro cherche à fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour d'objectifs communs de stabilisation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Elle assure également la notoriété du Plan Climat par des actions de communication ainsi que son suivi et son évaluation.
- Organisation des Assises Nationales de l'Énergie en partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Métro consommatrice : Diminution des consommations énergétiques des bâtiments et équipements

- Réalisation d'un état des lieux des consommations énergétiques pour l'ensemble du patrimoine de la Métro (le forum, Chanrion, la patinoire, la régie d'assainissement, les aires d'accueil des gens du voyage, ...) dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie.
- Mise en place d'un système de suivi des consommations et de management énergétique interne dans le cadre du projet « Interreg 3A REVE Jura-Léman » pour définir un plan d'actions visant à diminuer les consommations énergétiques avec notamment les points suivants :
 - Analyse fine des consommations énergétiques de la patinoire pour définir un plan d'actions de maîtrise des consommations à l'été 2005
 - Programmation de travaux sur le bâtiment "le forum" pour nettoyer la climatisation et changer le système de régulation dans le cadre de l'amélioration de la sécurité du bâtiment : ces travaux, réalisés dans le cadre de la copropriété, vont s'échelonner sur la période 2006-2016.
- Elaboration d'un outil d'aide à la prise en compte de critères énergétiques (objectifs d'efficacité énergétique à atteindre et choix énergétiques prioritaires) dans les nouveaux bâtiments et équipements sous maîtrise d'ouvrage Métro et test sur un projet d'investissement : un groupe de travail interne sera constitué courant 2005 et travaillera à l'élaboration de cet outil avec l'assistance de l'ALE. Cet outil devra permettre d'intégrer des préconisations en matière d'énergie dans les cahiers des charges des différentes réalisations au niveau de la conception, d'en chiffrer le coût et d'évaluer a posteriori les performances énergétiques des équipements réalisés.
- Pose de compteurs individuels dans les blocs sanitaires des aires d'accueil des gens du voyage de manière à les responsabiliser par rapport à leur consommation d'électricité et d'eau. Une sensibilisation générale accompagnera cette pose de compteurs.



► Amélioration de l'efficacité énergétique du traitement des boues de la station d'épuration d'Aquapole : l'augmentation de la siccité des boues grâce à la mise en place d'un traitement biologique et l'amélioration de la valorisation énergétique des fumées permettent de diminuer la consommation énergétique nécessaire à l'incinération des boues.

► Télégestion intégrale de tous les équipements électromécaniques liés à la l'assainissement : ce contrôle permanent, déjà opérationnel permet un suivi des consommations énergétiques et une meilleure gestion des incidents.

Diminution des consommations énergétiques liées aux habitudes de travail des agents

► Mise en place d'un PDA (Plan de Déplacement d'Administration) : au cours de l'année 2004, la Métro a mis en place un plan de déplacements d'administration (PDA) dans le but notamment d'encourager l'utilisation de tous les modes alternatifs à l'automobile individuelle. Il prévoit ainsi de faire baisser la part modale de l'automobile individuelle dans les déplacements domicile travail des agents de la Métro de 49 % à 35 % en 2006.

Cette projection s'appuie sur une forte progression de l'usage de transports en commun (+ 8%) et une progression soutenue de l'usage du vélo (+4%) et des pratiques multimodales (+ 2%).

Le PDA vise également à diminuer l'usage de l'automobile dans les déplacements professionnels (guichet unique pour vélos de services, tickets TAG et véhicules de service) : une évolution dans les comportements de déplacement est déjà perceptible.

► Etude pour l'acquisition de nouveaux véhicules propres (carburant GNV ou électrique) pour compléter la flotte de véhicules Métro.

► Sensibilisation des agents de la Métro à "l'éco-citoyenneté au bureau" en organisant chaque année des jeudis de la Métro sur ce thème avec les points suivants : les économies d'énergie, les trajets professionnels, le tri des déchets et les consommations de papier.

► Amélioration du tri des déchets dans les bureaux de la Métro :

► en sensibilisant les agents des sociétés de nettoyage travaillant pour la Métro au tri sélectif des déchets de manière à pérenniser le tri du papier mis en place par les ambassadeurs du tri dans les bureaux de la Métro. ;

► en sensibilisant le personnel (voir action précédente).

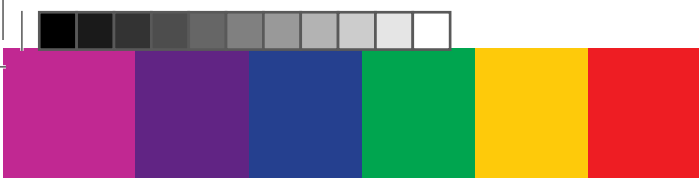
Diminution des consommations énergétiques liées à la politique d'achats

► Prise en compte de critères de développement durable et notamment de critères énergétiques dans la politique d'achats de la Métro.

La Métro, acteur de la production d'énergie sur le territoire :

► Installation d'un nouveau turbo-alternateur à Athanor de manière à mieux valoriser l'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères en produisant 10 à 15 000 MWh supplémentaires par an sous forme d'électricité revendue à EDF. Cette action permet d'améliorer le rendement énergétique de l'incinération des ordures ménagères en limitant la quantité de chaleur non valorisée.





► Aménagement d'une couverture photovoltaïque sur le stade d'agglomération permettant d'accroître la production locale d'énergie solaire : cette énergie sera revendue selon la réglementation en vigueur.

► Turbinage des eaux en sortie de station d'épuration (action réalisée dans le cadre du projet REVE Jura-Léman) : La Métro a décidé de lancer une opération pilote permettant de valoriser l'énergie dissipée au niveau du rejet des effluents de la station d'épuration de l'agglomération grenobloise. Ce projet consiste en la réalisation d'une microcentrale de production électrique susceptible de fournir une puissance suffisante pour alimenter des pompes de relevage des eaux usées situées en entrée de station.

La puissance du rejet actuel se caractérise par une chute des effluents traités d'environ 4 à 5 mètres pour un débit moyen de 2 à 3 m³ / s.

► Participation à la structuration et au développement de la filière bois énergie en lien avec le Conseil Général, notamment pour permettre l'augmentation de la part du bois dans le mix énergétique de la Compagnie de Chauffage tout en valorisant le bois issu de l'entretien de la forêt de coteaux (action réalisée dans le cadre de l'élaboration de la charte agricole).

La Métro dans la mise en œuvre de ses politiques :

Dans la politique transport et déplacements de la Métro :

Dans le cadre du PDU de l'agglomération grenobloise

Conformément à la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996, l'agglomération grenobloise a élaboré et approuvé, le 29 mai 2000, le plan de déplacements urbains (PDU). La loi sur l'air donnait six orientations précises pour les PDU :

- Diminuer le trafic automobile
- Développer les transports collectifs, la marche à pied et le vélo
- Exploiter au mieux le réseau de voirie existant
- Organiser le stationnement suivant l'usage
- Réduire les nuisances du transport de marchandises en ville
- Inciter les employeurs à faciliter l'usage, pour leur personnel, des transports en commun et du covoiturage.

Par les différentes mesures proposées, le PDU vise une stabilisation des émissions de dioxyde de carbone pour le secteur des transports dans l'agglomération grenobloise entre 1990 et 2010.

Parallèlement, le PDU fixe comme objectif la réduction de 10 % de la consommation des énergies non-renouvelables entre 2000 et 2010.

Les mesures du PDU se traduisent par :

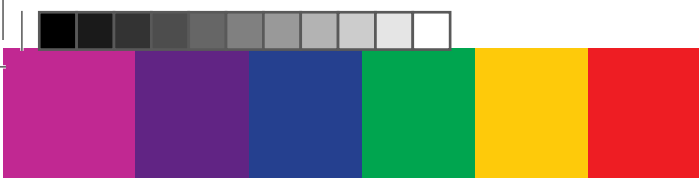
► L'instauration progressive et durable d'un nouvel équilibre modal pour diminuer la part des déplacements en voiture particulière au profit des modes alternatifs, à savoir les transports en commun, le vélo, la marche à pied et le covoiturage, qui ne sont pas ou peu consommateurs d'énergie. Ceci passe par le développement d'un réseau cyclable structurant et attractif, par l'amélioration de la trame piétonne et de sa sécurisation permettant d'assurer la continuité entre les quartiers mais aussi entre les communes et de favoriser les trajets à pied domicile-école, et par la création d'un réseau de transport en commun performant.

► L'incitation des communes à la réalisation de « zones 30 », permettant une réduction des vitesses de circulation automobile et donc indirectement une réduction des consommations d'énergie.

► L'incitation à l'utilisation de véhicules utilitaires de moins en moins polluants et notamment de véhicules électriques, par un encouragement pour l'acquisition de flottes captives (minimum de 25 %) et par des aides privilégiées à destination des véhicules de distribution urbaine.

Par ailleurs, l'utilisation de carburants de substitution et l'amélioration des performances techniques des véhicules permettra cette réduction de la consommation d'énergie non-renouvelable.





Enfin, une réduction des trafics automobiles (en quantité et en longueur) au profit des autres modes de déplacements, sera aussi obtenue en limitant le phénomène de périurbanisation par une gestion différente de l'occupation du territoire, c'est à dire en construisant des logements de qualité et en installant les activités au cœur de l'agglomération et à proximité des axes principaux de transports en commun.

Actions de la Métro :

La politique de déplacements de la Métro s'inscrit entièrement dans le cadre du plan de déplacements urbains décrit rapidement ci-dessus.

De par ses statuts, au titre de ses compétences « transports urbains » et « création de parcs-relais » qu'elle a déléguées au SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun), la Métro consacre un budget important au développement d'une politique volontariste de transports publics, permettant indirectement une réduction des déplacements automobiles qui sont une source importante des émissions de gaz à effet de serre.

La Métro mène les actions suivantes visant au développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, et donc à un report des usages vers ces autres modes de déplacements, moins consommateurs d'énergie :

- ▶ Aménagement des itinéraires cyclables d'intérêt d'agglomération et actions d'accompagnement autour de ce mode de déplacements (fête du vélo, communication, plan vélo, etc.)
- ▶ Mise en œuvre du projet de « gestion multimodale centralisée des déplacements » (GMCD), visant d'une part à optimiser le fonctionnement des réseaux de transports, notamment les transports en commun ; et d'autre part à informer les usagers sur les problèmes de circulation sur les différents réseaux et sur les solutions alternatives existantes.
- ▶ Animation de démarches visant à favoriser l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, telles que le covoiturage ou l'autopartage
- ▶ Soutien aux démarches de plans de déplacements d'entreprises, conseil en mobilité
- ▶ Animation d'une politique de sécurité de déplacements, notamment des modes doux (marche et vélo)

Enfin, depuis 1997, par l'intermédiaire de la démarche « contrat de déplacements », la Métro attribue des aides financières aux communes pour les actions suivantes :

- ▶ L'acquisition de véhicules propres et de vélos de service
- ▶ La réalisation d'aménagements d'accessibilité en faveur des piétons et la réalisation de « zones 30 », permettant une réduction des vitesses automobiles et un meilleur partage de la voirie au profit des modes doux sur les voies de desserte
- ▶ La réalisation d'aménagements de réduction de vitesse sur les voiries structurantes
- ▶ La réalisation d'un plan local de déplacement (PLD) sur leur territoire.

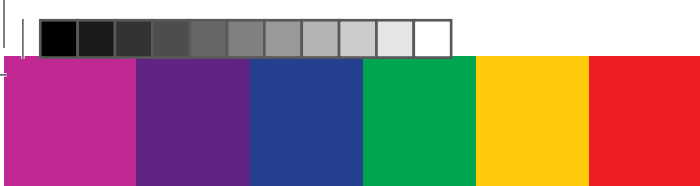
Dans la politique habitat-logement de la Métro :

La Métro cherchera à intégrer systématiquement des critères énergétiques dans ces aides à l'investissement sur la production neuve et dans les opérations de réhabilitation qu'elle finance, aussi bien sur le parc public que sur le parc privé. Cette proposition vise à contribuer aux objectifs du Plan Climat mais aussi à lutter contre la pauvreté car la maîtrise des consommations énergétiques permet également une maîtrise des charges pour les occupants des logements concernés.

Volet production neuve de logements sociaux :

- ▶ Elaboration d'une grille de critères permettant d'attribuer les aides à l'investissement sur des objectifs qualitatifs de production de logements intégrant notamment des





critères quantitatifs de consommations énergétiques et d'utilisation d'énergies renouvelables.

- Présentation de cette grille aux communes et autres financeurs afin de les inciter à moduler leur propre participation en fonction d'objectifs énergétiques ou plus globalement environnementaux.

Volet requalification :

Sur le parc public :

- Poursuite de la prise en compte de la maîtrise des charges dans le dispositif AGCP (Adaptation et Gestion en Continu du Patrimoine) et mise en place d'un partenariat avec les bailleurs sociaux ;
- Evaluation des opérations réalisées et présentation d'une synthèse dans le cadre de l'observatoire du CLH (Comité Local de l'Habitat).

Sur le parc privé :

- Poursuite du dispositif "copropriétés fragilisées"
- Financement du volet habitat des OPATB (Opérations Programmées d'Amélioration Thermique des Bâtiments) : la Métro contribue financièrement au volet habitat de l'OPATB Grands Boulevards portée par la Ville de Grenoble.
- Développement par un consultant externe d'une méthode d'élaboration de Plans de Patrimoine intégrant systématiquement des critères d'amélioration de l'efficacité énergétique. Incitation financière pour pousser les gestionnaires de copropriétés à utiliser cette méthode, donc à prendre en compte l'efficacité énergétique dans les programmations de travaux d'entretien définis après les grosses réhabilitations.
- Aide aux travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de maîtrise des charges au delà du dispositif "copropriétés fragilisées" dans le cadre des plans de patrimoine.

Volet prise de compétence du logement étudiant

- Intégration de la dimension énergétique dans l'évaluation du patrimoine de logements étudiants susceptible d'être transféré à la Métro.

Dans la politique de développement économique de la Métro :

Aménagement, commercialisation et gestion des zones d'activités intercommunales

- Introduction d'un volet énergie dans les cahiers des charges d'aménagement des nouvelles zones d'activités intercommunales pour privilégier l'accès au réseau de chaleur et les énergies renouvelables ainsi que l'accessibilité par transport en commun et modes doux.
- Incitation des entreprises s'installant sur ces zones d'activités à mettre en œuvre des dispositifs en matière de maîtrise des consommations et de choix énergétique responsable.
- Incitation des communes pour qu'elles introduisent des critères énergétiques dans l'instruction des permis de construire des entreprises qui s'installent sur ces zones.

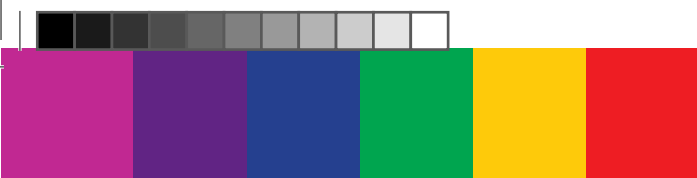
Requalification des zones d'activités communales

- Prendre en compte le mode d'approvisionnement énergétique de la zone (réseau de chaleur, énergies renouvelables...) et l'existence d'objectifs d'efficacité énergétique lors des demandes de subventions pour la requalification des zones d'activités.

Projets universitaires d'enseignement et de recherche

- Elaboration d'une notice technique décrivant un bâtiment universitaire "énergétiquement performant". Ce document devra ensuite être partagé avec les autres financeurs des projets universitaires de l'agglomération (Etat, Conseil Général et Région) de manière à entrer dans les critères de financement du prochain schéma universitaire.
- Soutien éventuel au projet PREDIS (« Maison de l'énergie »), porté par l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG), s'articulant autour de deux axes principaux :





- La formation des ingénieurs par la création d'un département Energie commun aux différentes écoles : Ecole de physique, Ecole d'hydraulique, Ecole d'électrochimie et Ecole d'électricité.
- La recherche, l'innovation et le transfert de technologie reposant sur un partenariat industriel et portant sur différents thèmes : la production décentralisée, les systèmes nomades et portables, les technologies basse consommation les économies de gestion...

Soutien à l'innovation technologique

- Développement de la filière hydrogène sur le territoire par un soutien au projet Hychain : La Métro apporte son soutien aux acteurs du territoire dans ce domaine, depuis la recherche et la formation, jusqu'à l'industrialisation, et souhaite les aider à se structurer pour renforcer la pertinence et la dynamique autour de la réponse au prochain appel à projet européen portant sur les transports. Ce projet précurseur est un prototype de véhicule utilitaire à motorisation hybride.

Dans la gestion des ordures ménagères :

- L'amélioration du tri permet d'augmenter les quantités de matière recyclées et donc de diminuer les consommations énergétiques liées à la fabrication de matières premières, notamment pour les plastiques issus de la transformation des produits pétroliers, mais aussi pour le verre et l'aluminium. C'est l'objectif que s'est donné la Métro depuis la prise de la compétence " collecte ", en lançant une campagne de communication grand public sur le tri des déchets, pour permettre une collecte sélective performante et donc la valorisation des matières premières suivantes : papier, carton, verre, plastique, métal.
- Une diminution à la source des quantités de déchets ménagers produites, notamment en limitant l'usage des emballages et en incitant les habitants de l'agglomération à consommer des produits économes en emballage, constituera une deuxième phase dans la campagne de communication. En effet, l'économie de matière résultant de la non-consommation des emballages superflus permet également une économie d'énergie et par conséquent une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

La Métro incitatrice : (hors actions du plan d'actions transversal)

Utilisation des outils de diffusion de l'information de la Métro pour informer et sensibiliser les habitants et les entreprises de l'agglomération :

- Articles et dossiers dans le Métroscope
- Feuillet dans la lettre d'information aux entreprises
- Pages sur le site Internet de la Métro
- Organisation d'un jeudi du projet d'agglomération sur l'effet de serre et la qualité de l'air

Incitations auprès des écoles à travailler sur les thèmes « énergie, déplacements et changement climatique »

- Financement de programmes de sensibilisation scolaire sur le transport et l'énergie réalisés par l'AGEDEN et l'ADTC
- Poursuite des opérations « à vélo et à pied vers l'école » conduites par l'ADTC



Premiers signataires de la charte d'engagement du plan climat local de l'agglomération grenobloise

Grenoble Alpes Métropole	Monsieur le Président
SMTC	Monsieur le Président
Etat	Monsieur le Préfet
Conseil Général de l'Isère	Monsieur le Président
Région Rhône Alpes	Monsieur le Président
ADEME	Monsieur le Délégué Général
Compagnie de chauffage	Monsieur le Président
EDF	Monsieur le Délégué Régional
Gaz de France	Monsieur le Délégué Régional
GEG	Monsieur le Président Directeur Général

COMMUNES

Claix	Monsieur le Maire
Corenc	Monsieur le Maire
Domène	Monsieur le Maire
Echirolles	Monsieur le Maire
Eybens	Monsieur le Maire
Fontaine	Monsieur le Maire
Gières	Monsieur le Maire
Grenoble	Monsieur le Maire
Le Gua	Monsieur le Maire
Meylan	Madame le Maire

Didier	MIGAUD
Claude	BERTRAND
Michel	BART
André	VALLINI
Jean-Jack	QUEYRANNE
José	MANSOT
Jean-Michel	ROUGEMONT
Jean-Roger	REGNIER
Philippe	LESCARBOURA
Jean-Paul	GIRAUD

Michel	OCTRU
Jean-Pierre	VICARIO
Michel	SAVIN
Renzo	SULLI
Marc	BAIETTO
Yannick	BOULARD
Michel	ISSINDOU
Michel	DESTOT
Christophe	MAYOUSSIER
Marie-Christine	TARDY





Murianette Monsieur le Maire
 Poizat Monsieur le Maire
 Pont de Claix Monsieur le Maire
 Saint Egrève Madame le Maire
 Saint Martin d'Hères Monsieur le Maire
 Saint Martin le Vinoux Monsieur le Maire
 Saint-Paul de Varcès Monsieur le Maire
 Sassenage Monsieur le Maire
 Seyssinet Pariset Monsieur le Maire
 Seyssins Monsieur le Maire
 La Tronche Monsieur le Maire
 Varcès Monsieur le Maire
 Veurey Voroize Monsieur le Maire
 Vif Madame le Maire

Gilles MOULIN
 Jean-Marc UHRY
 Michel BLONDE
 Catherine KAMOWSKI
 René PROBY
 Yannik OLLIVIER
 François DIAZ
 Christian COIGNE
 Marcel REPELLIN
 Didier MIGAUD
 Jean-Michel REMANDE
 Philippe BECHET
 Daniel ZENATTI
 Brigitte PERILLIE

[Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names in the adjacent column, including names like 'Janis', 'L. de laque', 'Remy', and 'Alexis']

BAILLEURS

ACTIS Madame la Présidente
 OPAC 38 Monsieur le Président
 PLURALIS Monsieur le Président
 SDH Monsieur le Président

Maryvonne BOILEAU
 Pierre RIBEAUD
 Raymond JANOT
 Marc CATON

[Handwritten signatures in blue ink for the 'BAILLEURS' section, including names like 'Boileau', 'P. Ribaud', and 'M. Janot']

AUTRES

AURG Madame la Présidente
 CAUE Monsieur le Président
 Rectorat Monsieur le Recteur
 UPMF Monsieur le Président
 AGEDEN Monsieur le Président
 ALE Monsieur le Président

Annie DESCHAMPS
 Georges BESCHER
 Marcel MORABITO
 Claude COURLET
 Thomas LETZ
 Daniel ZENATTI

[Handwritten signatures in blue ink for the 'AUTRES' section, including names like 'J. Grange', 'F. Bescher', and 'D. Zenatti']

